

Formation d'experts

La lutte contre les violences à l'égard des femmes selon l'approche fondée sur les droits de l'Homme

Tunis, Tunisie
Juillet 2017

Projet de note conceptuelle

CONTEXTE

Profondément enracinée dans les inégalités entre les femmes et les hommes et les discriminations, la violence à l'égard des femmes est une violation sérieuse des droits de l'Homme¹ qui, répandue à l'échelle mondiale, peut prendre différentes formes². La violence à l'égard des femmes doit être traitée simultanément aux différents niveaux et par différents secteurs de la société.

En ligne avec la [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#), la [politique à l'égard des régions voisines du Conseil de l'Europe](#)³ (CdE) et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment [l'article 5](#) visant à réaliser l'égalité entre les sexes et à renforcer le rôle de toutes les femmes et les filles, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (CNS) a pour but de contribuer au renforcement du rôle des femmes en Méditerranée méridionale en traitant les obstacles qui entravent la réalisation de leur plein potentiel à travers des activités de sensibilisation et de formation.

Compte tenu de l'importance d'une approche globale intégrée dans la prévention et la lutte de la violence à l'égard des femmes, la coordination et la coopération de toutes les parties prenantes aux niveaux national et international peut permettre la mise en œuvre de stratégies nationales dans les domaines de la prévention et de la protection. Le CNS promeut à travers les organisations de la société civile les normes du CdE et son approche fondée sur les droits de l'Homme comme des outils d'orientation afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes par le biais de la coopération des différentes parties prenantes et des pairs, ainsi qu'à travers le partage des bonnes pratiques.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Afin de renforcer les actions de prévention et de lutte de la violence à l'égard des femmes, le CNS prévoit d'organiser une formation d'experts pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes en Méditerranée méridionale. L'objectif de cette activité est d'établir un réseau d'experts/formateurs de la région de la Méditerranée méridionale pour leur permettre de diffuser l'expertise du CdE et du CNS sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes au niveau national au regard du contexte et des besoins nationaux.

Sur la base d'un processus de sélection en consultation avec les acteurs concernés des pays de la Méditerranée méridionale, des professionnels expérimentés dans le domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes prendront connaissance non seulement des normes du CdE, mais

¹ La violence à l'égard des femmes est définie comme une violation des droits de l'Homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes dans l'Article 3 (a) de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

² Les formes de violence telles que définies dans le [Recommandation Rec \(2002\)5](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la protection des femmes contre la violence.

³ En référence en particulier aux partenariats de voisinage du CdE avec la [Jordanie](#), le [Maroc](#), la [Tunisie](#) et les priorités de coopération de voisinage avec la [Palestine](#).

auront également accès à la méthodologie multi-organisationnelle ainsi qu'à l'approche fondée sur les droits de l'Homme et axée sur les victimes.

De plus, le réseau d'experts supervisé par le CNS contribuera à sensibiliser sur les problématiques spécifiques des femmes dans les pays de la Méditerranée méridionale tout en promouvant l'expertise de la Méditerranée méridionale au sein des Etats membres du CdE lors des futures activités régionales organisées par le CNS sur le thème du renforcement du rôle des femmes.

La durée de la formation sera déterminée par le CNS conjointement avec l'équipe pédagogique désignée sur la base d'une pré-évaluation des savoirs et des attentes des bénéficiaires.

Résultats attendus

- Au minimum 12 participants des pays de la Méditerranée méridionale sont formés aux normes du CdE sur la prévention et la lutte de la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur la méthodologie coordonnée, multi-organisationnelle et l'approche axée sur les victimes et fondée sur les droits de l'Homme;
- Les savoirs sont renforcés sur les outils et les méthodes de formation en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes ;
- Un réseau d'experts en charge des questions d'égalité et des violences est établi.

Objectifs ciblés

- Coordination institutionnelle et des acteurs concernés est renforcée afin de prévenir la violence à l'égard des femmes ;
- Les normes du CdE et l'approche fondée sur les droits de l'Homme est reconnu par les participants comme des outils d'orientation pour la formation des parties prenantes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- La prise de conscience de la pertinence des actions coordonnées et intégrées au niveau national et international pour les droits des femmes est renforcée ;
- La plateforme digitale du Réseau Euro-Med des Femmes coordonnée par le CNS inclut une section spécifique pour l'échange d'information et la collection des bonnes pratiques ;
- Des activités de formation au niveau local ciblant les spécificités et les besoins en lien avec les contextes nationaux sont prévues sur la base des bonnes pratiques et des témoignages échangés lors de l'activité ;
- Les échanges d'expertise entre les pays de la Méditerranée méridionale et les Etats membres du CdE sont renforcés à travers des activités coordonnées par le CNS.

Groupes cibles

La formation est adressée à des experts et/ou des formateurs avec un profil juridique issus de la société civile d'Algérie, d'Egypte, de Jordanie, du Liban, de Libye, du Maroc, de Palestine*, de Syrie et de Tunisie.

Les participants doivent justifier d'une expérience et d'une expertise dans le domaine de la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Pour plus d'informations, merci de contacter le Secrétariat du CNS :

Narimen Beneddine
narimen.beneddine@coe.int
Tel: +351 21 358 40 60

Arianna Corona
arianna.corona@coe.int
Tel: +351 21 358 40 45

*Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.